

Règlement du Challenge Ada Lovelace



ARTICLE 1 – OBJET DU CHALLENGE ADA LOVELACE

Le challenge Ada Lovelace est un concours de programmation de micro-services ouvert uniquement aux lycéennes. L'objectif est de favoriser et stimuler l'initiative, l'esprit d'équipe et de promouvoir les métiers de l'informatique auprès des lycéennes.

Ce concours est organisé par le lycée Félix le Dantec, en association avec l'école d'ingénieur publique ENSSAT, le collectif « Libre en fête en Trégor » et avec le soutien d'Orange SA.

ARTICLE 2 – PARTICIPATION AU CONCOURS

2.1-Candidate

- Chaque candidate doit être inscrite, soit sur internet (formulaire disponible sur le site <http://adalovelace.ledantec-numerique.fr>), soit auprès des organisateurs du concours (Secrétariat du proviseur adjoint du lycée Félix le Dantec), en y mentionnant son nom, prénom, adresse Email et Numéro de téléphone
- Les lycéennes participantes au concours sont inscrites au lycée Félix le Dantec (pour l'année en cours) en classes de seconde ou de première ou de terminale

2.2-Équipe

- Le challenge Ada Lovelace est un concours de programmation par équipe, en conséquence les candidates inscrites doivent créer des équipes de 3 ou 4 maximum
- Pour chaque équipe il y a un seul et unique projet qui sera créé sur la plateforme de développement Emerginov
- Chaque équipe sera encadrée par une tutrice (voir § tutrice)

2.3-Nature des projets

- Les projets développés pour le concours devront s'inscrire dans le cadre de la thématique imposée
- Le thème sera révélé le jour du début du concours à savoir le Lundi 8 Janvier 2018

2.4-Outils de développement

- Le projet devra être développé, testé et hébergé sur la plateforme Emerginov du lycée Ledantec : <http://www.emerginov.lycee-ledantec.ac-rennes.fr/>

ARTICLE 3 – DÉROULEMENT DU CONCOURS

3.1-Calendrier

- Le concours sera officiellement ouvert le Lundi 08 Janvier, la thématique sera dévoilée sur le site officiel
- La fin du challenge est programmée le Vendredi 23 Mars à minuit

3.2-Accès à la plateforme

- L'accès à la plateforme Emerginov est autorisé pendant toute la durée du concours
- L'accès est validé si et seulement si un projet a été créé et si les candidates y ont été rattachées
- La plateforme Emerginov est en accès public (accessible sur internet) à l'adresse <http://www.emerginov.lycee-ledantec.ac-rennes.fr/>

3.4-La tutrice

- Le rôle d'une tutrice est d'encadrer un ou plusieurs projets en fournissant une assistance technique et organisationnelle. L'assistance technique comprend l'utilisation de la plateforme (environnement de développement, utilisation des services etc.) ainsi que la montée en compétence au niveau génie logiciel et langage (HTML5,PHP et SQL)
- Elle s'engage à ne pas participer en tant que développeuse
- La tutrice est la seule habilitée à créer les projets et gérer les équipes

3.5-Présentation des projets

- A l'issue du concours, chaque équipe présentera son projet au jury, le temps imparti est modulable mais ne doit pas dépasser 20mins . Cette présentation se fera à l'occasion de la remise des prix et se fera pendant le Libre en Fête en Trégor 2018. Le jury se réservera le droit de poser des questions sur le projet
- Les outils informatique et de vidéo projection seront mis à disposition

ARTICLE 4-LE JURY

4.1-Le Jury et la remise des prix

- Le jury est composé exclusivement de professionnelles de l'informatique travaillant dans les domaines du génie logiciel, du réseau, sécurité informatique, systèmes etc.
- A l'issue des présentations, le jury désignera les équipes gagnantes du concours le Samedi 26 Mars
- Le Jury pourra, s'il le juge pertinent et de manière discrétionnaire, créer des mentions spéciales afin de permettre la distinction de Projets en raison, par exemple, de l'originalité de la démarche proposée.

4.2-Critères d'évaluation

- Le Jury est souverain et ne motive pas ses décisions. De ce fait, aucune réclamation ne pourra être acceptée suite à la désignation des Lauréates
- Le Jury s'assurera que les projets respectent la thématique imposée (cf §2.3)
- Le Jury pourra par ailleurs évaluer les projets sur des qualités intrinsèques, parmi lesquelles on trouvera : créativité, ergonomie, caractère innovant, valeur pédagogique, qualités graphiques, accessibilité, etc.
- Le Jury sera également particulièrement attentif au potentiel de développement et de pérennisation des Projets Candidats (critère à prendre en compte pour départager les équipes par exemple)
- L'évaluation se fera en deux temps , le jury évaluera **le projet publié définitivement le vendredi 23 Mars** puis le jour de la présentation le **Dimanche 25 Mars**.

ARTICLE 5-PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET OBLIGATIONS DES CANDIDATES

5.1-Propriété intellectuelle

- Les candidates déclarent n'utiliser que des images , vidéos et/ou sons libres de droit
- Les projets sont développés sur la plateforme Emerginov, de fait ils seront sous licence open-source

5.2-Obligations des candidates

- Les candidates acceptent que leurs projets puissent être diffusés sur différents médias (internet via le site internet du challenge par exemple), presses, vidéos etc.
- Les candidates acceptent que leurs projets soient utilisés comme support de communication pour le challenge Ada LoveLace (via réseaux sociaux par exemple)
- Les candidates acceptent que leur projet puisse être diffusé et exploité (après le challenge) par des tiers

ARTICLE 6 – LOTS

Les lots seront attribués aux 3 équipes lauréates.
Aucun changement pour quelque raison que ce soit ne
pourra être demandé par les lauréates.

La participation d'une Candidate au Challenge Ada Lovelace 2018 vaut
acceptation du présent règlement.

Tout manquement à ce règlement entraînera l'exclusion de l'équipe.

Nom: Prénom: Classe :

Date :

Signature :